REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
CANTON de CASTANET TOLOSAN

Mairie de CLERMONT-LE-FORT

ARRÊTÉ MUNICIPAL PRESCRIVANT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) N ° AC20250505

Le Maire de la Commune de CLERMONT-LE-FORT,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8 ;
VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R.123-9 ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2014 ayant prescrit l'élaboration du PLU ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023 ayant arrêté le projet de PLU et tiré le bilan de la concertation,
VU la décision n° E240000001/31 en date du 8 janvier 2024 de Mme la Présidente du Tribunal administratif de TOULOUSE désignant Mme FAUCET Rosy en qualité de commissaire enquêteur,
VU les pièces du dossier soumis à enquête publique
VU les différents avis recueillis sur le projet,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur l'élaboration du PLU de Clermont-le-Fort.
Les principales caractéristiques de ce projet sont :

Un développement urbain équilibré

- Assurer un développement urbain en cohérence avec l'identité du territoire
- Favoriser une diversification de l'habitat
- Améliorer les déplacements sur la commune
- Conforter l'offre d'équipements et de services au développement de la commune
- Proposer un développement économique en cohérence avec les atouts du territoire

Valoriser le cadre de vie de qualité

- Promouvoir un développement urbain intégrant les enjeux patrimoniaux, environnementaux et agricoles,
- Maintenir des espaces agricoles pérennes
- Préserver et valoriser les éléments de la trame verte et bleue de la commune
- Protéger le patrimoine bâti et intégrer les éléments structurants le paysage
- Proposer un développement urbain qualitatif
- Prendre en compte les risques dans les choix de développement

ARTICLE 2 : La durée prévue de l'enquête publique est de 31 jours, du 10 juin 2025 à 9h au 10 juillet 2025 à 17h.

ARTICLE 3 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de cette enquête sera publié :

- Dans deux journaux diffusés dans le départemental (quinze jours au moins avant le début de

l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci)

- Par voie d'affiches (quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci) en mairie et sur les lieux suivants :
  - À la Mairie
  - Au panneau d'affichage En Sérié
  - Au panneau d'affichage Riverotte
  - Sur l'application Panneau Pocket de la mairie de Clermont-le-Fort
  - Dans le mensuel communal Le Lien
  - Sur le site Internet suivant : https://www.clermont-le-fort.fr/

ARTICLE 4 : A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver l'élaboration du PLU. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête public, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

ARTICLE 5 : Mme FAUCET Rosy, retraitée du ministère de l'intérieur, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal administratif de TOULOUSE ;

ARTICLE 6 : Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, le rapport sur les incidences environnementales, son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, seront disponibles :

Sur le site Internet suivant : https://www.clermont-le-fort.fr/ , rubrique URBANISME-PLU.

En format papier à la mairie de Clermont-le-Fort, 18 le Fort, aux jours et heures habituels d'ouverture

- Lundi : 9h00 à 12h00
- Mercredi: 16h00 à 19h00
- Vendredi : 14h00 à 16h00

À disposition gratuitement sur un poste informatique à la mairie de Clermont-le-Fort, 18 le Fort, aux jours et heures habituels d'ouverture susmentionnées.

ARTICLE 7 : Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire enquêteur, disponible à la mairie de Clermont-le-Fort aux jours et heures habituels d'ouverture susmentionnées à l'article 6 ;
- Par courrier adressé au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme le Commissaire enquêteur - Mairie de Clermont-le-Fort, 18 le Fort, 31810 Clermont-le-Fort

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
CANTON de CASTANET TOLOSAN

Mairie de CLERMONT-LE-FORT

ARRÊTÉ MUNICIPAL PRESCRIVANT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) N ° AC20250505

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@clermont-le-fort.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public formulées par écrit, par voie postale ou électronique seront consultables sur le registre papier mis à la disposition du public ou accessibles sur le site Internet suivant https://www.clermont-le-fort.fr/, rubrique URBANISME-PLU.

ARTICLE 8 : Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Clermont-le-Fort aux jours et heures suivants :

Le mercredi 11 juin de 14 h à 17 h
Le vendredi 27 juin de 14 h à 17 h
Le jeudi 10 juillet de 14 h à 17 h

ARTICLE 9 : Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès la publication du présent arrêté avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

ARTICLE 10 : À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur (aucune observation ne pourra plus être prise en compte) :
Dans la huitaine suivant la réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur communiquera au Maire de Clermont-le-Fort ses observations dans un procès-verbal de synthèse.
Le Maire de Clermont-le-Fort disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.
Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête prévu à l'article 2, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Clermont-le-Fort le dossier avec son rapport (qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations et propositions du public) et ses conclusions motivées (favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet). Il sera simultanément transmis une copie du rapport et des conclusions motivées à la Présidente du Tribunal administratif de TOULOUSE ainsi qu'à Monsieur le Sous-Préfet de MURET.

ARTICLE 11 : A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- Sur le site Internet suivant https://www.clermont-le-fort.fr/ , rubrique URBANISME-PLU.
- Sur support papier, à la mairie de Clermont-le-Fort aux jours et heures habituels d'ouverture susmentionnées à l'article 6.

Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur ;

ARTICLE 12 : Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de la mairie aux coordonnées suivantes :

- Par courrier adressé à l'adresse suivante : Urbanisme-PLU, Mairie de Clermont-le-Fort, 18 le Fort, 31810 Clermont-le-Fort

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
CANTON de CASTANET TOLOSAN

Mairie de CLERMONT-LE-FORT

ARRÊTÉ MUNICIPAL PRESCRIVANT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) N ° AC20250505

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@clermont-le-fort.fr

ARTICLE 13 : Dans un délai de deux mois après la clôture de l'enquête publique, le Maire pourra organiser une réunion publique pour répondre aux éventuelles réserves, recommandations ou conclusions défavorables du commissaire enquêteur .

ARTICLE 14 : Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie. Une copie sera adressée à :

Monsieur le Sous-Préfet de MURET
Madame la Présidente du Tribunal administratif de TOULOUSE
Madame le Commissaire enquêteur

Ils sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait et affiché à Clermont-le-Fort le 7 mai 2025

Le Maire,
Elisabeth GIACHETTO